



Gestion des espaces “Nature” en périphérie des zones urbaines

L'exemple de la Forêt Départementale de Buzet



UN MASSIF FORESTIER PÉRIURBAIN

- **450 ha** accolés à une propriété forestière privée de même surface.
- Situé à **30 km au nord-est de Toulouse** sur les communes de Buzet et Paulhac.
- **Propriété du Conseil Général** depuis 1981
- Relevant du **régime forestier** (arrêté préfectoral du 28 avril 1981)
- **Moyens humains** : 1 technicien coordonnateur et 6 gardes forestiers départementaux sur site

UN OUTIL DE GESTION : LE PLAN D'AMÉNAGEMENT

- **Elaboré par l'ONF** (article L143-1 du code forestier).
- **Approuvé par délibération du Conseil Général** du 8 décembre 2004 pour la période 2004-2018.
- Il fixe les **orientations** de gestion et définit les **parcelles de coupes**.
- Volonté du Conseil Général de mener une **gestion multifonctionnelle** de ce site

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

- **28 km de sentiers balisés** (parcours sportif, pédestre, VTT et équestre)
- Mise à disposition de **sanitaires, deux aires de stationnement** (nord et sud), **tables et bancs** le long de l'axe central traversant.
- Édition d'un **dépliant** « A la découverte de la Forêt de Buzet »
- Des actions de sensibilisation du public à la préservation du milieu : la **charte de l'écocitoyen** et le **sentier de découverte** conçu par le Conseil Départemental des Jeunes pour l'Environnement.



MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

- Conformément au **plan de gestion** :
 - **martelage** des arbres à abattre (du taillis vers une futaie régulière paysagère avec trouées),
 - conservation **d'arbres morts** pour favoriser le maintien de la biodiversité,
 - chemins volontairement **non balisés**,
 - **régénération naturelle**, ...
- **Adhésion au Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC)** garantissant une gestion durable respectueuse des bonnes pratiques sylvicoles (décision de la CP du 18 octobre 2006)

GESTION CYNÉGÉTIQUE

- Elle est confiée à la **Fédération Départementale de Chasse de Haute-Garonne** :
 - 5 battues par an,
 - prélèvements définis,
 - dates prévisionnelles affichées en forêt.
- **Le Conseil Général** dispose également d'un **agent assermenté** pour faire respecter les limites du territoire de chasse.

UNE INSTANCE DE CONSULTATION : LA COMMISSION DE GESTION

- La **réunion annuelle** se tient à l'automne
- **Les élus locaux, l'ONF et les représentants des différents usages** y sont conviés
- Sont abordés le **bilan des actions menées** et les **projets ou travaux à réaliser**

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION (Mai 2006)

- Définir le **profil des usagers** de la forêt
- Mieux connaître leurs **attentes...**
- ... afin de mieux y **répondre**

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

L'utilisateur de la forêt de Buzet :

- est un **promeneur** (76% des visites), un sportif (VTT) ou un naturaliste,
- fréquente **régulièrement** la forêt (35% au moins une fois par semaine),
- réside à **proximité** (65%) ou à moins de 20 km (50%).

Les « **pics** » de fréquentation se situent les week-ends de printemps et d'automne.

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Remarques et observations collectées :

- 76 % des interrogés sont **satisfaits des équipements** mis à la disposition du public et de l'entretien de la forêt qu'ils jugent **propre et accueillante**.
- Les principales préconisations portent sur la **préservation du milieu naturel et sur la régulation des conflits d'usage** : chiens en laisse, interdiction de l'accès aux engins motorisés.



PROJETS ACTÉS PAR LA COMMISSION DE GESTION 2008

- **Coupes de bois** : 4 trouées avec replantation de jeunes sujets d'essences variées répondant ainsi aux objectifs de biodiversité et de développement durable
- Réalisation de travaux d'entretien du **réseau de fossés** (4^{ème} tranche de travaux)
- **Communication** :
 - Enlèvement des poubelles dans tout le massif (plan communication)
 - Actualisation du dépliant de présentation de la forêt

A photograph of a forest path with a semi-transparent text overlay. The path is made of dirt and is surrounded by tall trees and lush greenery. The text is centered on the path.

Cette approche multifonctionnelle est indispensable en forêt périurbaine.

Conscient de l'enjeu de la préservation de cet espace de nature, le Conseil Général œuvre à la conciliation des usages, afin de permettre à chacun d'en profiter, sans y porter atteinte.



Conseil Général de la Haute-Garonne
Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement
1, boulevard de la Marquette
31 090 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 34 33 46 21